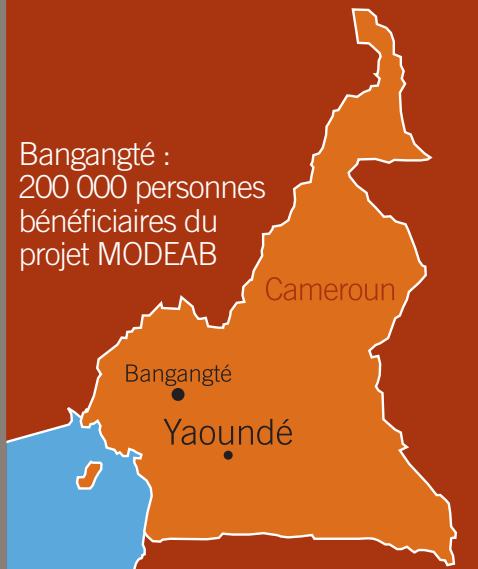


# MODE D'AB

**M**aitrise d'**O**uvrage Durable  
dans les secteurs de l'**E**au  
et de l'**A**ssainissement  
dans la commune de **B**angangté,  
Cameroun



Bangangté :  
200 000 personnes  
bénéficiaires du  
projet MODEAB



## La commune de Bangangté

- Située dans la Région de l'Ouest
- Chef lieu du département du Ndé
- 800 km<sup>2</sup>
- 90 000 habitants en zone urbaine
- 110 000 habitants en zone rurale
- Divisée en 7 groupements : Bangangté urbain, Baména, Bahouoc, Bangoua, Batchingou, Bangang-Fokam et Bangoulap

## LE PROGRAMME

# MODEAB

Depuis 2011, la commune de Bangangté avec ses partenaires techniques et financiers – Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), Fondation Veolia, Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération parisienne (SIAAP), Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) – met en œuvre un programme pour améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations de son territoire.

Au-delà de l'investissement très important en réhabilitation et en création d'infrastructures, l'objectif de MODEAB est de renforcer durablement les compétences des services techniques locaux et d'inventer un modèle de gestion adapté au contexte.

### Sommaire

3 Contexte, démarche et partenariat du projet

7 Le programme en détails

13 Séminaire de capitalisation

20 Contacts

# CONTEXTE, DÉMARCHE ET PARTENARIAT DU PROGRAMME

Le contexte de la décentralisation au Cameroun ou la nécessité de nouveaux modèles de gestion de l'eau et de l'assainissement adaptés aux enjeux locaux



**L'AMÉLIORATION DES SERVICES PUBLICS DANS LES DOMAINES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST BIEN UNE PRIORITÉ ABSOLUE ET ELLE DOIT ÊTRE CONSTRUITE SUR DES BASES SAINES ET PÉRENNES.**

En 2006, le Programme National de Développement Participatif a été mené dans 25 zones du Cameroun (incluant la commune de Bangangté), pour analyser les besoins prioritaires des populations. Les résultats de cette vaste enquête mettent en évidence que l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable était la première demande des populations consultées à Bangangté.

Initié en 2004 par le gouvernement, le processus de décentralisation au Cameroun a pour principal objectif l'amélioration des prestations de services publics locaux rendus aux populations par les collectivités territoriales décentralisées (CTD). Il s'accompagne d'une politique sectorielle dans les domaines de l'eau et de l'assainissement qui se veut ouverte aux initiatives locales et prévoit notamment le transfert de la promotion, du financement et de la gouvernance des systèmes d'eau et d'assainissement vers les communes et communautés urbaines. L'exercice local de ces compétences devant permettre, à terme, une amélioration significative des conditions de vie des populations.

Mais, pour assumer ces nouvelles prérogatives, les communes manquent de personnels qualifiés et d'équipements. De plus, afin de guider leurs décisions, elles ont besoin de collecter des informations essentielles à l'étude et à la définition de solutions appropriées. Les données existantes sont rares et peu fiables. Une organisation efficace et de nouveaux outils structurants pour l'ensemble des services publics des communes sont les évolutions prioritaires à encourager.

L'amélioration des services publics dans les domaines de l'eau et de l'assainissement est bien une priorité absolue et elle doit être construite sur

des bases saines et pérennes : seulement 44 % de la population camerounaise dispose d'un accès à l'eau potable et 34 % d'un accès à l'assainissement de base jugé suffisant d'après les critères des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Fait particulièrement préoccupant, ces proportions sont en recul dans certaines régions où l'on constate également un accroissement de la mortalité juvénile.

Depuis les années 80, de vastes programmes d'accès à l'eau potable ont été menés, mais faute d'entretien, beaucoup des infrastructures construites sont désormais hors service. C'est le cas de la majorité des 350 adductions des réseaux Scan Water.

Ainsi, ce contexte national favorise l'implication des acteurs locaux et l'émergence de projets de coopération, en particulier dans les communes où élus et populations font preuve d'un réel dynamisme. À Bangangté, commune regroupant un centre urbain en plein essor (90 000 habitants) et une dizaine de villages (110 000 habitants), il existait en 2010 très peu de données pour comprendre l'état de la ressource en eau, le fonctionnement hydrologique d'un territoire de 80 000 ha et l'état exact des dix réseaux Scan Water répertoriés et des nombreux points d'eau (sources, captages,...). D'autres informations, d'ordre socio-économique étaient également nécessaires pour comprendre et connaître précisément les besoins réels des usagers.



Vue de Bangangté

## La démarche du projet : soutenir la commune dans son rôle de maître d'ouvrage, un choix stratégique



**UN PROJET DE 3 ANS ET DEMI ET UN BUDGET DE 1 360 000 EUROS QUI REGROUPE 5 PARTENAIRES COMPLÉMENTAIRES.**

Après avoir mené une expérience pilote à Bangangté entre 2006 et 2009, la Fondation Veolia a été sollicitée de nouveau par Mme le Maire de Bangangté pour développer un programme plus vaste sur le territoire de sa commune.

Afin de compléter les compétences nécessaires à la réalisation d'un tel projet, la commune de Bangangté, membre du réseau international des maires francophones, a également sollicité l'appui de l'AIMF pour coordonner et centraliser la gestion du projet. Ensemble ces acteurs ont pu mobiliser d'autres partenaires techniques et financiers, notamment le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), qui s'est intégré à l'équipe en tant qu'expert des technologies d'assainissement de base, et l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) en tant que bailleur de fonds.

C'est ainsi qu'est né MODEAB, d'un budget global de 1 360 000 euros, auquel la commune a contribué à hauteur de 80 000 euros.

Avec un budget d'investissement conséquent, ce programme a eu l'ambition d'être pionnier, dans son approche et sa démarche, ainsi que par les mécanismes de gestion mis en place au niveau de la commune.

La mairie s'est positionnée, conformément à la législation nationale en vigueur et à la politique sectorielle dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, au centre du dispositif : son rôle de pilotage politique et d'animation locale a été conforté par le soutien des partenaires. Dans l'animation des activités l'équipe de la mairie a été accompagnée par une ONG locale, ERA-Cameroun.

Au niveau technique, le programme a permis de renforcer les compétences des agents municipaux et a eu comme résultat pérenne une évolution de l'organigramme communal à travers la création d'un nouveau dispositif : le Service Public de l'Eau et de l'Assainissement. Ce dispositif intègre un service de l'eau dans les communautés, animé par le Comité d'usagers de l'eau (CUE), tandis que la gestion quotidienne du réseau est confiée à un exploitant privé recruté sur appel d'offre. Enfin, la Régie communale de l'eau assure la coordination de l'ensemble, suit techniquement et contrôle financièrement les CUE et les exploitants.

Au niveau des infrastructures, 7 réseaux ont été réhabilités, en impliquant différents acteurs dans la gestion durable de ceux-ci. Pour l'assainissement, 15 latrines à doubles fosses et à diversion d'urine ont été construites sur la commune, dont 10 dans les écoles et 5 dans les marchés. Des systèmes de gestion adaptés à celles-ci sont également en place pour assurer leur pérennité.



La loi Oudin-Santini de 2005 autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement à mobiliser jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs.

**“ La décentralisation implique de nouvelles responsabilités pour les communes camerounaises en particulier pour la gestion des services publics. Pour les assumer pleinement, nous devons nous doter d'outils efficaces. Certains existent et sont faciles d'accès : nous devons rapidement acquérir les compétences pour les maîtriser. D'autres sont à inventer, c'est le cas pour la gouvernance locale de l'eau et l'assainissement. Nous devons concevoir l'organisation qui sera viable dans chaque village de la commune. Dans ce défi plein d'opportunités, l'expérience de nos partenaires est très précieuse. ”**

Mme Célestine Ketcha Courtès  
Maire de Bangangté



# Des partenaires complémentaires qui garantissent la continuité du projet et l'efficacité des actions menées sur le terrain

## LA COMMUNE DE BANGANGTÉ : MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROGRAMME

La commune de Bangangté, Chef lieu du département du Ndé dans la région de l'Ouest du Cameroun s'étend sur une superficie de 900 km<sup>2</sup> avec une population estimée à 200 000 personnes. Elle est divisée administrativement en 7 groupements : Bangangté urbain, Baména, Bahouoc, Bangoua, Batchingou, Bangang-Fokam et Bangoulap.

Membre de l'AIMF depuis 2009, la commune a, depuis 2010, les pleines compétences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir établi un diagnostic des besoins des populations sur son territoire et consciente des besoins de l'administration territoriale en termes d'appui et renforcement, la commune a su mobiliser un vaste partenariat autour du programme MODEAB.

## L'AIMF : BAILLEUR ET APPUI CONSEIL POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'AIMF est le réseau des collectivités locales francophones et de leurs associations, qui se retrouvent autour de valeurs communes. Elle concourt à une meilleure gestion des collectivités, favorise les échanges d'expériences, mobilise l'expertise territoriale francophone et finance des projets de développement.

Principal bailleur du programme MODEAB, l'AIMF a assumé le rôle de gestion et de conseil au maître d'ouvrage, notamment dans le domaine institutionnel et organisationnel. L'AIMF a également été

en charge de la gestion comptable et financière du programme, en assurant la transparence et la conformité des dépenses vis-à-vis des différents bailleurs.

Comme pour les autres projets, le travail de l'AIMF dans le cadre de la gestion et de la mise en œuvre des opérations n'est pas rémunéré sur les fonds dédiés aux projets : cette gratuité fait partie des missions de l'association, dont le fonctionnement assure les charges du personnel permanent et les frais administratives et de gestion.

MODEAB a été financé à travers le Fonds de Coopération de l'AIMF, qui, créé en 1990, vise à aider des villes du sud confrontées à des difficultés de croissance, notamment démographique, et de développement économique. En utilisant ses fonds propres d'un montant d'environ 1,8 millions d'euros par an comme effet levier, l'AIMF associe à ses programmes de nombreux partenaires du nord et du sud pour atteindre, en 2014, 3,7 millions d'euros d'investissement. Elle a soutenu ainsi depuis sa création plus de 400 projets pour une population bénéficiaire estimée à plusieurs millions de personnes.

## LA FONDATION VEOLIA : BAILLEUR ET APPUI CONSEIL POUR LE VOLET « EAU »

Avec plus de 90 projets menés en Afrique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis sa création en 2004, la Fondation Veolia a développé une précieuse capacité à entreprendre et accomplir des actions concrètes permettant d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées.

**L'ONG ERA-Cameroun (Environnement, Recherche, Action) a été un prestataire précieux sur ce projet. Elle a été en charge de l'animation sociale et de la sensibilisation des populations sur les deux volets du programme à savoir l'eau et l'assainissement. La mise en place du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement a été assurée par des animateurs experts en étroite collaboration avec le cabinet Solutech et les agents communaux de Bangangté.**



Les responsables de la Fondation Veolia et de l'AIMF avec Mme le Maire



Le 7 Juillet 2011, signature de la convention entre les partenaires du projet MODEAB

La Fondation apporte un appui à la gestion des projets, met à disposition des salariés volontaires du Groupe Veolia (mécénat de compétence) et finance partiellement les programmes.

Très investie sur le projet MODEAB avec un suivi au siège, une représentation sur place et l'envoi de volontaires de façon régulière, la Fondation module son expertise, en partie ou tout au long du cycle du projet, avec les partenaires lors de la définition de celui-ci. Outre une expertise technique quant aux choix des solutions adaptées en ce qui concerne la réalisation d'infrastructures d'eau, la Fondation porte également beaucoup d'attention à la nécessité de systèmes de gestion adaptés au contexte pour garantir la durabilité des infrastructures et la continuité du service.

**LE SIAAP (SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE) : BAILLEUR ET APPUI TECHNIQUE POUR LE VOLET « ASSAINISSEMENT »**

Initiée il y a de nombreuses années, la politique de coopération décentralisée du SIAAP a été confortée par la loi Oudin de 2005, qui autorise les collectivités locales à consacrer 1 % de leurs ressources à des actions de solidarité à l'international. À travers un engagement réel, massif et durable, le SIAAP a voulu mettre en place une politique de coopération forte, juste et efficace.

En Asie, en Afrique, dans les Caraïbes et en Europe, les 24 partenariats de coopération du SIAAP

s'inscrivent prioritairement dans une démarche d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale et reposent sur quatre grands principes: cibler les actions en fonction des compétences existantes, être à l'écoute des populations pour apporter une réponse efficace et pérenne à des besoins précis, donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de compétences, favoriser l'implication de la population et des autorités locales dans les projets entrepris.

**L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN) : BAILLEUR**

En cohérence avec les orientations de la politique française, l'AESN (établissement public du ministère chargé du développement durable) mène des actions de solidarité et de coopération internationales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Débutées en 1997 et légalisées en 2005 (loi Oudin Santini), les actions au titre de la solidarité internationale de l'AESN ont concerné plus de 250 projets, une quarantaine de pays bénéficiaires. Le montant total des aides engagées s'élève à environ 22 millions d'euros correspondant à 60 millions de travaux.

Les projets aidés par l'Agence, principalement sous forme d'appui technique et financier aux collectivités territoriales ou aux associations du bassin, contribuent à la définition et à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de l'assainissement des collectivités des pays en développement.

Mission de suivi des activités d'assainissement par la chargée du projet MODEAB au SIAAP, C. Lossouarn



Formation des exploitants de réseaux par des volontaires de la Fondation Veolia



Mission de contrôle de la qualité de l'eau par 2 volontaires Veoliaforce



# LE PROGRAMME MODEAB EN DETAILS

Des objectifs précis et cohérents qui auront un impact réel sur l'amélioration durable des conditions de vie des populations

## LES 8 OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

Signés en septembre 2000 au siège des Nations Unies par 189 pays, les OMD visaient, entre autres, à « réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base ».

En 2012, la cible relative à l'accès à une eau de boisson sans risque sanitaire a été atteinte mais non celle à l'assainissement de base dont les taux actuels de progression sont encore trop faibles.

Une réflexion est en cours au niveau international pour la création d'un Objectif spécifique « eau et assainissement » dans la définition d'un cadre de développement post 2015 et des futurs Objectifs de Développement Durable (ODD).

## Objectifs principaux

### Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale

- Développer les capacités de maîtrise d'ouvrage des services techniques de la commune.
- Fournir à la commune un appui organisationnel pour développer une gestion pérenne des ouvrages.
- Fournir à la commune un appui et des outils pour améliorer sa gestion administrative et financière.

### Développer les infrastructures et leur utilisation

- Renforcer l'approvisionnement en eau potable des populations.
- Améliorer l'accès à l'assainissement des populations.
- Sensibiliser la population aux règles d'hygiène et aux bonnes pratiques d'utilisation et gestion des infrastructures.

## Résultats

- Un service public de l'eau et de l'assainissement créé et fonctionnel.
- Des services techniques municipaux formés à gérer d'importants travaux.
- Les services généraux de la mairie renforcés dans leurs pratiques de gestion administrative et financière.
- Des infrastructures plus fiables et optimisées par rapport aux besoins en eau et en assainissement de la population.
- Une utilisation durable et continue des infrastructures, une meilleure appropriation des installations par la population.
- Une réduction des maladies hydriques dans la commune.

## Un diagnostic préalable des besoins

Le déploiement adéquat d'un service public dépend très largement de la pertinence d'un diagnostic établi à partir d'un ensemble d'éléments qui participent d'une intelligence territoriale : cartes, statistiques, historiques des données, et projections sont les matières premières de l'analyse menant à la prise de décisions. Les partenaires ont apporté conjointement leur expérience pour que les actions envisagées soient décidées et financées sur ces bases.

La collecte de diverses données existantes auprès de la commune, des autorités nationales, des acteurs de la coopération, des pouvoirs traditionnels locaux et de la diaspora a permis d'établir un contexte socioéconomique et d'identifier les difficultés actuelles en termes d'organisation, de gestion et d'aspects techniques.

Puis les partenaires ont précisément mené sur le terrain :

- une enquête ménage réalisée auprès de 700 foyers répartis sur l'ensemble des 10 villages sur l'approvisionnement et les usages en matière d'eau et assainissement ;
- un recensement du patrimoine en matière d'eau et d'assainissement (sources, PMH, adductions...) ;
- un diagnostic technique complet des Scan Water, systèmes d'adduction d'eau plutôt imposants réalisés dans les années 1980 conçus pour une large couverture en eau du territoire communal. Les études portaient sur l'opportunité de les réhabiliter, les équipements, leur fonctionnement ou non, la présence ou non d'une exploitation dans les 10 villages de la commune.

Ce travail en profondeur a permis d'élaborer un programme chiffré d'investissement et un nouveau cadre organisationnel et contractuel entre les différents acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la commune.



# 7 réseaux d'eau potable Scan Water réhabilités

Les diagnostics techniques réalisés en 2010 par deux équipes de trois volontaires de la Fondation Veolia au titre du mécénat de compétences ont donné lieu à différentes solutions pour les villages de la commune.

Dans les groupements de Baména, Bahouoc, Bangoulap, Badenkop et Bangoua, les anciens réseaux Scan Water comprenant forage ou captage puis station de traitement avec réservoir et réseau de distribution ont été réhabilités. À Batchingou, l'ancienne configuration a été partiellement reprise. Un nouveau captage, plus élevé dans la montagne et plus productif a été aménagé et relié de manière gravitaire au réservoir Scan Water pour ensuite réutiliser le réseau de distribution réhabilité. Enfin, dans le village de Sanki la station/réservoir Scan Water a été abandonnée au profit d'un nouveau réservoir placé au sommet d'une nouvelle station de pompage où le choix de l'alimentation par énergie solaire a été retenu par les partenaires.

Pour l'ensemble de ces réseaux, les forages et installations électriques ont été sécurisés avec des ouvrages en maçonnerie et des périmètres clôturés pour éviter les possibles sabotages. Des outils d'aide à l'exploitation future (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs...) ont aussi été posés sur tous les réseaux pour pouvoir détecter plus vite et plus facilement les potentielles casses,

fuites, branchements frauduleux, etc. Enfin, 45 bornes fontaines et 30 branchements particuliers ont été repris et équipés de compteurs. Le but de ce dernier exercice était de montrer aux futurs responsables de l'exploitation des réseaux les conditions de normalisation des bornes fontaines et des branchements pour qu'ils puissent reproduire cela à grande échelle.

Tous ces travaux ont été réalisés par des entreprises camerounaises, sélectionnées par appels d'offres nationaux à partir de cahiers des charges précis rédigés en grande partie par les services techniques de la commune.

Les services techniques de la commune ont également été chargés de superviser les travaux. Ces nouvelles compétences acquises tout au long des trois années du programme ont été rendues possibles grâce à l'accompagnement de nombreux volontaires de la Fondation Veolia envoyés régulièrement sur le terrain pour constater et travailler ensemble à l'avancée des travaux, le suivi des entreprises, la qualité des matériels, la qualité du travail effectué, la présence de main d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour garantir les délais...

Outre les travaux sur les infrastructures, c'est aussi et surtout à présent, l'existence d'un service technique formé et motivé dans la commune de Bangangté qui va permettre à ces équipements de fonctionner le mieux possible.

## TRAVAUX MENÉS

- > Vérification de l'état de disponibilité de la ressource
  - essais de pompage sur 10 forages
  - traitement à l'Air-Lift et désinfection de plusieurs forages
  - analyse de l'eau pour chaque essai
- > Nouveaux forages et aménagements de sources
- > Remise en service des stations de traitement (filtration et désinfection)
- > Réfection des châteaux d'eau
- > Réhabilitation des réseaux, des bornes fontaines et de branchements particuliers
- > Sécurisation de l'ensemble des équipements



Construction du réservoir à Batchingou



Aménagement d'un captage sur le Mont Batchingou



Régénération et sécurisation d'un forage



## La gouvernance mise en place : un Service Public de l'Eau sous forme de schéma organisationnel concerté

Propriétaire des infrastructures d'eau et d'assainissement en zone rurale, la commune a dû acquérir l'expertise afin de les conserver, les optimiser et même les développer à l'avenir.

Ces nouvelles compétences de gestion de l'existant et de planification du renouvellement et de l'extension des réseaux placent désormais la mairie au cœur de la question de l'eau et de l'assainissement. Tout autant que les investissements, les partenaires ont également œuvré aux côtés de la mairie de Bangangté à définir un système de gestion durable des ouvrages réhabilités de la commune.

Le nouveau Service Public de l'Eau de Bangangté repose sur un triptyque inédit au Cameroun. La commune délègue dans chaque village à un Comité des usagers de l'eau (CUE) la responsabilité du service (continuité, qualité, tarification...), lequel contractualise avec un mini-opérateur privé pour l'exploitation du réseau et une 3<sup>e</sup> entité, la Régie communale de l'eau conseille et contrôle les deux premiers dans leurs droits et devoirs.



Réunion de concertation entre le responsable de la Régie, le Président du CUE et l'exploitant du réseau de Bamena

### Acteurs au niveau de la Commune

#### Mairie de Bangangté

- Assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures

#### Comité Communal de l'Eau et de l'Assainissement

- Décide des grandes orientations une fois par an

#### Régie Communale de l'Eau

- Appuie et contrôle les exploitants et les Comités d'Usagers
- Suit le fonctionnement du SPE

### Acteurs dans chaque groupement

#### Comités des Usagers de l'eau

- Mobilisent la population autour de l'eau potable
- Contrôlent le bon fonctionnement du SPE

#### Exploitants (mini-opérateurs privés)

- Produisent et distribuent l'eau au quotidien
- Encaissent toutes les recettes
- Paient toutes les dépenses d'exploitation et les redevances

#### Maintenanciers

- Interviennent à la demande

#### Clients du Service Public de l'Eau

- Payent leurs consommations au volume
- Participent aux assemblées générales annuelles du Comité des Usagers de l'Eau



**LE PROGRAMME  
MODEAB VISE  
À PROMOUVOIR  
CETTE  
ORGANISATION  
DU SERVICE  
À D'AUTRES  
COMMUNES  
LIMITOPHES.**

Dans cette organisation innovante, plusieurs mécanismes financiers ont été instaurés pour garantir la pérennité du service. Tout d'abord au niveau du circuit financier, celui-ci est court et séparé entre les entités : les usagers payent systématiquement leurs consommations aux seuls exploitants en fin de mois, lesquels vont pouvoir régler leurs frais et charges d'exploitation. Ensuite, un système de redevances est fixé contractuellement. Les mini-opérateurs versent une redevance aux CUE pour leur fonctionnement, une autre à la Régie communale de l'eau pour sa prestation d'appui-conseil

et une dernière sur un compte de renouvellement en vue d'une possible panne d'équipement. Ce dernier compte, contrôlé de près par le CUE et la Régie, permet que l'argent soit disponible pour régler rapidement le problème afin d'assurer un service continu aux usagers, bases de la pyramide.

Le programme MODEAB vise à promouvoir cette organisation du service à d'autres communes limitrophes et ériger la Régie comme outil indispensable d'une véritable maîtrise d'ouvrage locale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.



Une fontinière sur le réseau de Bachingou



L'exploitant du réseau de Bamena aux côtés du responsable de la Régie

Signature de la délégation de service entre la commune et un CUE



# Les infrastructures d'Assainissement



**LES 63 ÉCOLES DE LA COMMUNE ONT ÉTÉ TOUT D'ABORD SONDÉES AFIN D'ÉVALUER NON SEULEMENT LES BESOINS EN ASSAINISSEMENT, MAIS AUSSI L'INTÉRÊT ET LE DYNAMISME DES STRUCTURES SCOLAIRES.**

## Un choix concerté

Le choix a été fait d'installer des latrines dans 10 écoles et 5 marchés de la commune. En partenariat avec l'ONG locale ERA-Cameroun, les 63 écoles de la commune ont été tout d'abord sondées afin d'évaluer non seulement les besoins en assainissement, mais aussi l'intérêt et le dynamisme des structures scolaires. Une démarche similaire a été menée auprès des commerçants et usagers des principaux marchés. Les sites prioritaires à équiper ont été choisis sur la base d'une grille d'analyse de critères prédéterminés.

En parallèle, des actions nombreuses et variées de sensibilisation en matière d'hygiène, auprès des élèves dans les écoles et de la population en général, ont été réalisées par ERA-Cameroun et divers acteurs locaux (musiciens pour un spot radiophonique, graphistes locaux, animateurs publics, etc.). En effet, les différents types d'usagers ne pouvaient pas se contenter d'avoir les infrastructures, il fallait également qu'ils décident de les utiliser et qu'ils soient capables de s'en servir correctement et de respecter les autres règles essentielles : le lavage régulier des mains, la maintenance et l'entretien des latrines et le port de matériel de protection lors de l'utilisation de l'urine hygiénisée comme fertilisant.

Afin d'assurer la répliquabilité de ce programme, la construction des latrines s'est effectuée en plusieurs étapes. Tout d'abord, trois blocs de latrines ont été installés afin de former les entrepreneurs locaux (maçons et plombiers) encadrés par les experts

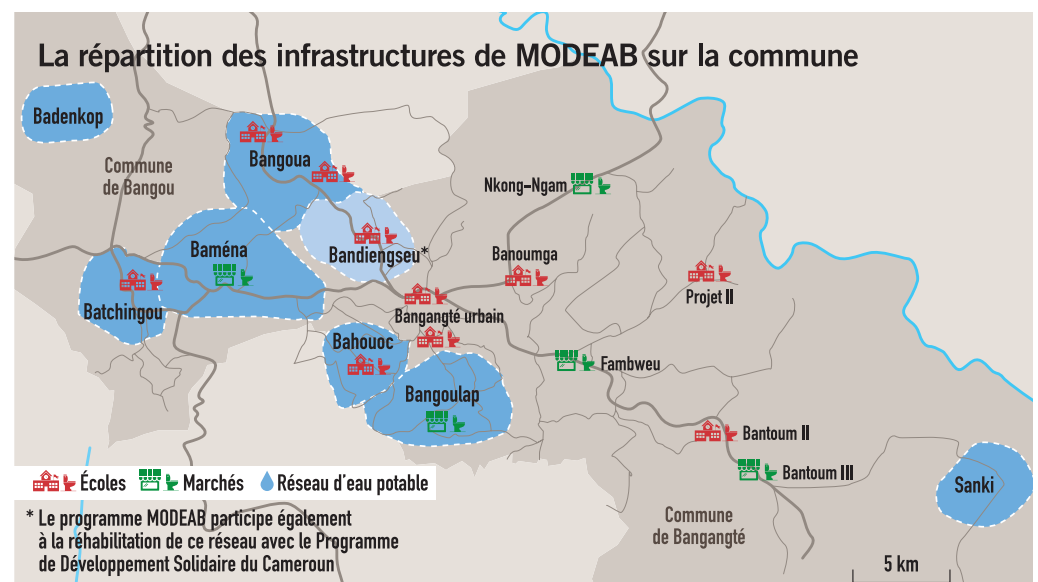
d'ERA-Cameroun. Ensuite, les meilleurs artisans de cette phase pilote ont réalisé la construction des douze autres latrines.

## Une technologie innovante mise en place

À chaque emplacement, c'est un bloc de latrine de six cabines qui a été construit. Dans chacun, 3 cabines sont spécialement conçues pour uriner et 3 pour déféquer. Le bloc est situé au-dessus de deux fosses utilisées alternativement pour stocker les fèces et un réseau séparé permet de collecter les urines. Seules les matières fécales tombent dans la fosse en cours d'utilisation. Une fois celle-ci pleine (environ 7 à 10 ans), la deuxième est utilisée comme réceptacle pendant que les matières de la première se dégradent pour obtenir de l'engrais naturel.

Les urines suivent un chemin différent : elles sont récupérées dans des bidons dans un regard à côté des blocs de latrines, puis stockées dans des cuves un certain temps afin de s'hygiéniser et de pouvoir ensuite être diluées et utilisées comme fertilisant.

9 écoles sur 10 concernées (la dixième étant située en milieu urbain) ont des champs écoles et réutilisent directement les urines. Les urines des autres blocs de latrines sont stockées au Service Hygiène et Assainissement de la mairie de Bangangté pour pouvoir être distribuées à des agriculteurs de la commune.



## Des acteurs complémentaires assurent la pérennité des infrastructures d'Assainissement

**L'Organisation Mondiale de la Santé définit l'Assainissement comme la gestion des déchets humains (excréments qui comprennent l'urine et les selles) par des latrines et une bonne hygiène personnelle.**

Dans son programme commun avec l'UNICEF, l'OMS définit les technologies d'assainissement améliorées :

- le raccordement au tout-à-l'égout,
- le raccordement à une fosse septique,
- les latrines à chasse d'eau rudimentaire,
- les latrines à fosses simples et les latrines à fosses, améliorées et auto ventilées.

### ACTIONS MENÉES

- > Audits des installations et des besoins dans les lieux publics
- > Sélection des sites avec les populations les plus mobilisées pour participer aux opérations d'aménagement
- > Construction de blocs de latrines à double fosse sèche dans dix écoles et sur cinq marchés
- > Formation des Gestionnaires des marchés et des Comités d'Éducation à l'Environnement à leurs rôles

Les latrines écologiques nécessitent un système de gestion rigoureux pour assurer leur pérennité. Dans les marchés, des commerçants ont été désignés gestionnaires et récupèrent les recettes des passages dans les latrines pour entretenir celles-ci et les approvisionner en consommables.

Dans chaque école, un Comité d'Éducation à l'Environnement est créé en début d'année scolaire, composé d'élèves de CM1 et de CM2, avec les plus grands qui forment les plus petits à l'entretien régulier des latrines. Les consommables sont fournis par l'Association des Parents d'Elèves et les professeurs de l'école encadrent le comité dans son rôle.

Le Service Hygiène et Assainissement de la Mairie supervise le bon fonctionnement par des visites régulières. Il a reçu de multiples formations concernant l'utilisation des sous produits de ces latrines. Les agents communaux encadrent donc notamment la fertilisation des champs (maïs en début de saison des pluies et haricots en fin de saison des pluies) dans les écoles. Ils sensibilisent également les agriculteurs locaux à l'utilité de ces fertilisants naturels, écologiques et efficaces pour leurs champs.



Utilisation des urines pour la fertilisation des champs dans une école



# SÉMINAIRE DE CAPITALISATION

Un séminaire national pour avancer dans les réflexions sur l'eau et l'assainissement au Cameroun



**RENDRE COMPTE  
DE CE PROGRAMME  
ET D'AUTRES  
EXPÉRIENCES  
SIMILAIRES  
AU CAMEROUN  
A PERMIS  
AUX COLLECTIVITÉS  
PRÉSENTES  
DE LIVRER  
UN PLAIDOYER  
INÉDIT VIS-À-VIS  
DES SERVICES  
CENTRAUX.**

Le séminaire national de restitution et d'échanges du projet MODEAB s'est tenu les 17 et 18 juillet 2014 à Bangangté, sous le Haut Patronage de S.E René Emmanuel Sadi, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, représenté par le Gouverneur de la Région de l'Ouest. Il a réuni près de 250 participants dont 80 maires ou adjoints aux maires du Cameroun, des responsables de services techniques municipaux, des représentants de la société civile et les partenaires techniques et financiers du projet.

L'objectif était de présenter l'expérience de MODEAB et de la mettre en perspective avec d'autres projets de coopération axés sur l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement au Cameroun afin de faire ressortir les particularités de chaque projet. En même temps, rendre compte de ce programme et d'autres expériences similaires au Cameroun, a permis aux collectivités présentes de livrer un

plaidoyer inédit vis-à-vis des services centraux pour améliorer la mise en oeuvre de la politique sectorielle de l'eau et l'assainissement désormais décentralisée.

Le 17 juillet a été dédié entièrement à la présentation de MODEAB, y compris à travers des visites de terrain ; le 18 juillet, les réflexions de la journée, alimentées par trois études de cas, se sont poursuivies, après la plénière, dans des groupes de travail. Le séminaire a été largement animé par l'ONG ERA-Cameroun, opérateur du volet social du projet MODEAB.

Les participants ont été invités à réfléchir sur les questions suivantes : « *modalités de maîtrise d'ouvrages en matière d'eau potable et d'assainissement par les communes* », et « *mécanismes de financement du service public municipal d'eau potable et assainissement* ».



Cérémonie d'ouverture du séminaire national de capitalisation

# La restitution de l'expérience MODEAB et d'autres études de cas : des discussions orientées résultats



**L'IMPORTANCE  
DE STRUCTURER  
UN SERVICE PUBLIC  
ET DE RENDRE  
PAYANT CE SERVICE  
A ÉGALEMENT  
ÉTÉ ABORDÉ.**

Les trois études de cas choisies pour alimenter les débats étaient : l'Agence Municipale de l'Eau et de l'Énergie de Dschang, l'Agence de Gestion de l'Eau Potable et de l'Assainissement de la commune de Ngomedzap et enfin le Syndicat des communes du Mbam et Inoubou (SYCOMI) afin de rendre compte d'une diversité dans les modes de gestion locaux choisis tout en ayant en commun une taille conséquente dans les investissements réalisés.

## **AGENCE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE DE DSCHANG**

Dans le cas de Dschang, la durabilité du service public de l'eau est assurée par l'Agence Municipale de l'Eau et d'Énergie, créée dans le cadre de la coopération avec Nantes Métropole et l'AIMF et qui s'appuie sur les comités de gestion des points d'eau autonomes ou des mini-adductions d'eau gravitaires. Ces comités de gestion sont mis en place dans chaque groupement bénéficiaire d'une réalisation et liés à l'Agence. La particularité technique des ouvrages mise en place à Dschang, c'est que ce sont des réseaux gravitaires ou les forages isolés, dont la gestion ne demande pas une technicité importante. La plupart de ces réseaux ne sont pas pourvus de réservoirs de stockage.

La faible technicité, ainsi que la faiblesse des coûts d'entretien de ce type de réseaux sont les principales clés de succès de ce mode de gestion.

## **SYNDICAT DES COMMUNES DU MBAM ET INOUBOU (SYCOMI)**

Dans le cas des communes du Mbam et Inoubou, le SYCOMI (Syndicat des communes du Mbam et Inoubou en charge de l'eau et de l'assainissement),

est un instrument qui permet le regroupement des forces et des compétences dans une structure intercommunale pour la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement. Le territoire de compétence du SYCOMI couvre un département, 430 points d'eau isolés (forages et puits équipés de PMH, sources) et 7 réseaux Scanwater. Ce type d'organisation paraît indispensable pour mutualiser les ressources financières et humaines au niveau de plusieurs communes rurales dispersées sur un vaste territoire avec très majoritairement des points d'eau autonomes (Puits ou forages équipés de pompes à motricité humaine).

## **AGENCE DE GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE NGOMEDZAP**

Le cas de la commune de Ngomezab a illustré enfin, d'une manière criante, l'importance de l'implication des élus vers la recherche du bien commun. L'importance de structurer un service public et de rendre payant ce service a également été abordé. L'étude de cas de Ngomezap associe un partenariat entre la commune et une association des migrants pour développer un service public de l'eau et de l'assainissement dans le périmètre urbain de la commune. La commune n'a pas dans un premier temps soutenu l'association dans l'objectif de rendre le service de l'eau payant, ce qui a conduit à une détérioration rapide de la situation qui est en train d'être améliorée par la nouvelle équipe municipale.

## **Les études de cas présentés**



Ngomedzap



Dschang



Sycomi

Sur la commune de Bangangté, le séminaire a permis de mettre l'accent sur le choix des partenaires au premier rang desquels la commune, de professionnaliser le Service Public de l'Eau dans les groupements à travers la contractualisation de mini-opérateurs et de mettre en place une structure communale de suivi, appui et contrôle des services d'eau et d'assainissement. Cette structuration du service de l'eau est pertinente en raison de l'étendue de la commune et des infrastructures lourdes dont elle a la charge, les réseaux d'adduction d'eau villageoise Scan Water mis en place dans les années 1980 avec l'appui de la coopération Danoise. À noter que, de par son organisation, l'appui-conseil déployé à Bangangté est en capacité pour s'étendre à d'autres territoires limitrophes et le séminaire a ainsi aussi été le moment opportun de diffuser l'expérience.

En guise de synthèse globale, il est important de souligner qu'il n'existe pas de modèle unique de gestion mais « des » modèles, adaptés à chaque territoire. Les modalités de mise en oeuvre doivent être définies en prenant en compte des facteurs variés comme l'étendue du territoire, la nature des infrastructures, l'implication des acteurs locaux notamment les pouvoirs publics, leur capacité à s'organiser pour la gestion, etc.

Le modèle de gestion choisi doit cependant s'inscrire dans un cadre réglementaire clair et précis. Les expériences réussies de développement local ont en commun des clés de succès, avant tout une volonté politique forte, une vision partagée, une adhésion et participation constante de tous les acteurs.

### POUR ALLER PLUS LOIN SUR LES CONTENUS DU SÉMINAIRE

Consulter la page du projet MODEAB sur le site de l'AIMF : <http://www.aimf.asso.fr>

### POUR UN APPROFONDISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

- > Gestion de l'eau et assainissement : fiches techniques à l'attention des élus locaux. <http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=161>
- > Un modèle francophone pour les projets d'eau et d'assainissement : document interactif pour une démarche intégrée dans la gestion des ressources en eau et assainissement. <http://www.aimf.caminno.fr>



Visites de terrain organisées dans le cadre du séminaire

# Modalités de maîtrise d’ouvrage en matière d’eau potable et d’assainissement par les communes. Recommandations des participants

## À L’ENDROIT DES POUVOIRS PUBLICS

- Créer une commission mixte État/CVUC/ REFELA-Cam/Partenaire pour étudier les différents systèmes de maîtrise d’ouvrage, les capitaliser et les réglementer.
- Revoir les textes de la décentralisation et le transfert de ressources (ex : dotation générale de la décentralisation).
- Donner aux communes la responsabilité de passation des marchés inscrits dans le BIP dans leur circonscription.
- Assurer le transfert effectif des compétences.
- S’assurer que les projets financés par l’État répondent aux besoins réels des populations. Pour cela, il faut associer les maires à la validation des dits projets à leur mise en œuvre.
- Promouvoir l’expérience réussie en matière de gestion de Service Public d’Eau Potable et assainissement.
- Veiller à ce que les salaires des Maires, véritables acteurs du Développement local et gestionnaire des fonds publics locaux soient effectifs.

## À L’ENDROIT DE LA CVUC

- Capitaliser les expériences des communes et favoriser la mutualisation de ces expériences.

## À L’ENDROIT DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS

- Dans les zones rurales, exiger des communes qu’elles subventionnent la construction des latrines.

- Dans les zones urbaines, exiger des communes qu’elles mettent sur pied un système de collecte et de traitement des déchets (déchets solides et boues de vidange).
- Travailler à la pérennisation du service d’assainissement : les communes doivent mettre en place des facilités et des mesures pour accompagner les écoles, les usagers dans les marchés et places publiques à une meilleure utilisation des ouvrages d’assainissement.
- Exiger des communes qu’elles se dotent d’outils pour l’archivage de tous les projets qu’elles mènent.

## À L’ENDROIT DES POPULATIONS

- S’impliquer véritablement dans les initiatives communales.

## RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES EN MATIÈRE D’ASSAINISSEMENT

Toute question d’assainissement doit tenir compte de cinq phases à savoir :

1. Le diagnostic
2. La définition des objectifs de l’assainissement
3. Les ressources
4. L’organigramme
5. La communication

Toutes les communes sont d’accord pour la duplication du projet de Bangangté à condition d’avoir la volonté politique de l’Exécutif ; un personnel motivé et qualifié.

## LEXIQUE

- > CVUC  
Communes et Villes Unies du Cameroun
- > REFELA-Cam  
Réseau des Femmes élues locales
- > BIP  
Budget d’investissement public



Salle de cérémonie



Cérémonie de clôture du séminaire national de capitalisation



# Mécanismes de financement du service public municipal d'eau potable et d'assainissement

## FINANCEMENT DIRECT PAR LES USAGERS

Éléments à encourager pour y parvenir :

- l'implication des usagers assez tôt dans la conception du projet ;
- la transparence dans l'établissement et la gestion du budget ;
- l'implication de façon effective des communes ou Syndicats de communes dans l'organisation du SPE, un suivi-évaluation et sécurisation des investissements finaux du projet ;
- la mise en place d'un système de sécurisation des recettes.

## FINANCEMENT PUBLIC PAR L'ÉTAT ET LES CTD

À l'État, nous recommandons de :

- reverser aux communes une fraction du budget de l'État destinée à l'Eau et à l'Assainissement.

Aux communes, nous recommandons de :

- améliorer le fonctionnement des services de recettes communales pour un meilleur rendement dans la mobilisation des taxes et impôts liés à l'Assainissement et à l'Eau ;
- créer des cadres de concertation avec les partenaires financiers et techniques locaux, nationaux et internationaux.

Aux organismes d'appui et d'accompagnement, nous recommandons de :

- appuyer la gestion (service) des équipements et infrastructures liés à l'Eau et à l'Assainissement financés par le renforcement des capacités des bénéficiaires directs et indirects.

## FINANCEMENT PAR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE INTERNATIONALE

Pour les financements extérieurs, il est recommandé de mettre en oeuvre des mécanismes de suivi économique et financier.

Ils consisteront principalement en :

- renforcement de la décentralisation en matière d'Eau et d'Assainissement ;
- regroupement des communes pour créer un comité Ad Hoc qui serait chargé :
  - de rédiger les projets de textes,
  - de chercher les financements,
  - mettre en place un calendrier annuel ;
- réflexion sur l'adaptation de la fiscalité aux projets d'AEPA ;
- développement de la Coopération Sud-Sud, à travers par exemple l'intercommunalité ;
- renforcement du lobbying auprès des acteurs nationaux influents ;
- création de rencontres sur la thématique de l'Eau et de l'Assainissement (exemple de l'atelier de restitution à Bangangté) ;
- création d'outils de communication adaptés pour le lobbying au niveau national et des élus au Nord (plaquette, site internet, forum, etc.).

## LEXIQUE

- > CTD  
Collectivités Territoriales  
Décentralisées
- > AEPA  
Alimentation en Eau  
Potable et Assainissement



Échanges dans la salle



Femmes maires du Cameroun participant au séminaire

# UNE DÉMARCHE EFFICACE, RECONNUE ET REPLICABLE

## Le Prix d'Excellence des Nations Unies pour le Service Public 2014

- Prix décerné par le Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies
- Catégorie : Amélioration de la Prestation de Service en Afrique
- Lauréat pour la pérennité des systèmes de gestion des infrastructures mises en place
- Prix remis au cours du Forum du Service Public des Nations Unies à Séoul en Juin 2014



Délégation présente  
à Séoul



## Le Prix National FEICOM des Meilleures Pratiques de Développement Local 2012

- FEICOM : Fonds Spécial d'équipement et d'intervention Intercommunale
- Catégorie : Hygiène et salubrité
- Premier prix pour l'installation de latrines écologiques dans les écoles et marchés



Remise du Prix d'Excellence  
des Nations Unies,  
à Séoul – Corée du Sud,  
le 23 juin 2014



---

**“** Les réalisations exceptionnelles de votre institution démontrent l'excellence dont vous avez fait preuve en matière de création de Service Public et je suis convaincue de sa contribution significative à l'amélioration de l'administration publique dans votre pays. Vos actions serviront d'inspiration et d'encouragement pour ceux qui travaillent pour le service public. ”

**Mme Elia Armstrong, Conseillère de projet,**  
Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies

---



## Contacts des partenaires

### **Celestine Ketcha Courtès**

*Maire de Bangangté*  
cketcha33@yahoo.fr

### **Frédérique Héry**

*Chargée de mission à la Fondation Veolia*  
frederique.hery@veolia.com

### **Arianna Ardesi**

*Conseillère technique à l'AIMF*  
a.ardesi@aimf.asso.fr

### **Cléo Lossouarn**

*Chef de Projet au SIAAP*  
cleo.lossouarn@siaap.fr

